

# LE FOYER SOCIO-EDUCATIF (F.S.E)

## Qu'est-ce que le Foyer Socio-Educatif ?

Le FSE est une association de loi 1901 composée d'adultes et d'élèves du collège. Il **organise, facilite et finance** des activités périscolaires proposées et réalisées pour et par les collégiens.

Le FSE fonctionne avec **ses ressources propres, indépendantes de l'établissement**. Ses ressources sont essentiellement composées des cotisations des familles adhérentes. L'adhésion est facultative.

Le FSE contribue à **améliorer le cadre de vie des élèves en dehors des cours et à favoriser leur apprentissage à la vie sociale de l'établissement**.

## Comment fonctionne le FSE ?

Les missions du FSE sont gérées par un bureau composé d'élèves et de personnels du collège.

Le bureau se réunit deux fois par année scolaire et **chaque membre peut proposer de nouveaux projets et investissements**.

Les élèves prennent part aux choix des actions retenues et menées par le FSE au cours de l'année.

## A quoi servent les cotisations ?

- **Les clubs du midi** sont ouverts à tous les élèves, les activités proposées varient selon les années et les intervenants.

Les années passées, nous avons pu proposer des clubs tels la radio (RadioGiBi), Club jeux de l'esprit, Club sciences, Club Scratch, Club Nature, Jeux de société, Manga...



- **Le foyer des élèves** : C'est une grande salle dédiée à tous les élèves. Ils peuvent jouer au billard, au babyfoot et des jeux de société sont également à disposition.

Ces animations nécessitent des achats réguliers de jeux de société, de ballons et de matériels variés.



- **L'aide aux projets, actions ou sorties pédagogiques ponctuelles** : le FSE peut être sollicité pour une aide ponctuelle ou totale dans diverses actions. Exemple : actions de solidarité envers des élèves, concours de mathématiques, achat de récompenses diverses, etc.



## Adhésion au FSE

Nom de l'élève : .....

Prénom : .....

Classe à la rentrée prochaine :

6<sup>ème</sup>  5<sup>ème</sup>  4<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

**Montant de la participation au FSE (individuelle et facultative) : 8 € (huit euros)**

Mode de règlement :

par chèque bancaire ou postal (libellé à l'ordre de l' : Association socio-éducative du collège G Brassens - Le Rheu)

Dans ce cas, merci de compléter l'encart ci-dessus :

Titulaire du compte : .....

Banque : .....

en espèces (à insérer dans une enveloppe au nom et classe de l'élève)

par paiement en ligne sur HelloAsso

<https://www.helloasso.com/associations/association-socio-educative-college-georges-brassens-du-rheu/adhesions/adhesion-au-foyer-socio-educatif-2022-2023> ou lien disponible sur le site internet du collège :

<https://www.college-georgesbrassens-lerheu.ac-rennes.fr/>

- ou QR Code à flasher :

